

DELIBERATION

36 (7.1)

Le 31 mai 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire,
Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 25 mai 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

Procurations : Monsieur MONTEUX à Madame DUCREUX, Madame MONTET-FRANC à Madame BOIS-CARTAL, Monsieur KARA à Monsieur CHAPOT, Monsieur PEPIN à Madame COLOMBO.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Autorisation de Programme et Crédits de paiement - Création de deux AP-CP

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 21 décembre 2020, la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a approuvé le principe de mise en place des autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Puis, elle a instauré les deux programmes d'investissement suivants : Travaux éclairage public et parc des bords de Loire.

Il indique qu'à présent, la Collectivité souhaite créer deux nouvelles AP/CP au programme 0315 Aménagement Espace CAMUS et au programme 0330 Aménagement Ensemble PASTEUR, comme indiqué dans le tableau annexé ci-après :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions (Groupe Changeons de Cap) :

- **APPROUVE** la création de deux AP/CP relatives aux opérations d'aménagement de l'Espace Camus et d'aménagement de l'ensemble Pasteur, conformément au tableau annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager les dépenses relatives aux opérations telles que détaillées ci-après, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2021 sont inscrits au budget 2021 sur les opérations concernées.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 1^{er} juin 2021

Le Maire,
François DRIOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210601-2021-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2021

Affichage : 01/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

36 (7.1)

Autorisation de programme					Crédit de paiement		Reste à financer	
N°	Libellé	Votée (délibération précédente)	Proposée (délibération en cours)	Votée sur l'exercice en cours	Exercice antérieur	Ouvert au titre de l'exercice N	Exercice N+1	Exercice au-delà de N+1
0315 dépenses	Aménagement Espace Camus	75 000 €	814 000 €	889 000 €	-	89 000 €	600 000 €	200 000 €
0315 recettes		-	312 500 €	312 500 €		31 300 €	211 000 €	70 200 €
0330	Aménagement Ensemble Pasteur	-	1 500 000 €	1 500 000 €	-	330 000 €	400 000 €	770 000 €